

Nos réf. SP/18

Briançon, le 15 mars 2024

Dossier suivi par:

Sandrine - <u>contact@cci05formation.fr</u> Elodie - <u>e.tournebize@cci05formation.fr</u>

Madame, Monsieur,

Vous nous avez fait part de votre souhait de suivre notre stage de **Préparation au Probatoire d'Aspirant Guide de Haute Montagne**, Module Estival, que nous organisons du **29 avril au 21 juin 2024**, et nous vous en remercions.

Vous trouverez ci-joints:

- Le programme et le planning de la formation
- Un devis détaillé
- Un questionnaire de positionnement
- Un bulletin d'inscription

Prérequis

Toute personne ayant réussi l'épreuve de ski de l'examen probatoire d'Aspirant Guide organisée par l'ENSA en mars 2024.

Comment s'inscrire?*

En nous renvoyant:

- Le bulletin ci-joint, prévu à cet effet, dûment complété (avec photo).
- Une copie de votre attestation de sécurité sociale (CPAM / RSI)
- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement de l'alpinisme.

Deux ou trois semaines avant le début du stage, afin de valider définitivement votre inscription, nous vous ferons parvenir :

- Un contrat de formation
- Le règlement intérieur de notre Centre
- Une convocation au stage.

*Pour les personnes qui ont suivi un de nos stages SKI en 2024, inutile de nous renvoyer le dossier d'inscription, seulement les dates des semaines choisies par mail svp.

Transport

CCI Hautes-Alpes Formation n'assure pas le transport de ses stagiaires sur les sites d'entraînement ou d'examen. Vous aurez donc à vous organiser entre stagiaires pour vous rendre sur les terrains d'exercices.

Hébergement

Les personnes souhaitant réserver un hébergement peuvent contacter :

- Le CIPPA (Centre International de Préparation Physique en Altitude) de Briançon au 04.92.20.17.60 ou au 06.07.27.36.21 secretariatcippa@gmail.com.
- L'association ARCHIPEL qui propose des hébergements dans la vallée et à Briançon. Pour réserver, contacter Emeline au 09 73 87 20 23 reservation@archipel-fr.com

Démarches à entreprendre pour le financement de votre formation

Vous êtes demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi	Vous pouvez faire une demande d'Aide Individuelle à la Formation (AIF) auprès de votre conseiller Pôle Emploi.				
Vous êtes Travailleur indépendant,	Vous exercez une profession libérale , vous dépendez du FIF-PL : http://www.fifpl.fr/				
autoentrepreneur, renseignez-vous auprès des Fonds d'Assurance Formation	Vous êtes commerçant et dirigeant non salarié du commerce, de l'industrie et des services, vous dépendez de l'AGEFICE : http://communicationagefice.fr/				
Vous êtes dans une autre situation	Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information sur les possibilités de financement.				

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre Centre et à nos formations et vous prions de recevoir nos sincères salutations.

Elodie TOURNEBIZE Coordinatrice Pôle Montagne



Date de mise à jour : 21/06/2023

Guide de haute montagne - Probatoire

Préparer toutes les épreuves de l'examen probatoire du DE guide de haute montagne avec notre équipe.

Dates

Du 08 janvier au 21 juin 2024 Inscriptions début octobre 2023

Durée

De 35h à 385h - En présentiel

Tarifs

Stage Hiver : de 490 à 910 € selon les semaines ou PACK Module Ski 4 Semaines 1696 € --- Stage Eté : de 525 à 1050 € selon les modules ou PACK Module Estival 7 semaines 3302 € - FORMA-CODE 15410

Possibilités de financement

Formation financée dans le cadre du Programme Régional de Formation de la Région PACA dans la limite des places disponibles pour les demandeurs d'emploi.

Lieux BRIANÇON

Contact

Sandrine GAUVRIT 04 92 21 56 17 s.gauvrit@cci05formation.fr

Référent Handicap

Aurélie THAVEAU 06 49 48 72 57 a.thaveau@cci05formation.fr

Modalités d'accès

Sur dossier d'inscription

Blocs de compétences

Aucun

Équivalence

Aucune

Passerelles

Aucune

Suite de parcours

Non concerné

Aller plus loin

Plus d'informations sur le diplôme d'Etat Aspirant Guide de Haute Montagne sur le site <u>www.ensa.s-ports.gouv.fr</u>

Publics

Tout public ayant un bon niveau dans les disciplines d'alpinisme et une excellente condition physique et sportive.

Objectifs

Développer et renforcer ses compétences techniques nécessaires à la réussite de toutes les épreuves de l'examen Probatoire du Diplôme d'Etat Alpinisme option guide de haute montagne.

Pré-requis

Etre titulaire de la liste de courses autorisant candidature à l'examen probatoire de guide de haute montagne organisé par l'ENSA en 2024.

Savoir utiliser un DVA et effectuer une recherche mono-victime.

Programme

Ski

- Fondamentaux ski alpin, pistes/hors-pistes.
- Adaptation technique (selon états de la neige, de la pente,...). / Lecture et utilisation du terrain. / Travail sur vitesse, changements de rythme, attitude, silhouette, endurance. / Montée peaux de phoque : technique, entraînement.
- Sécurité/DVA. Tests Blancs

Escalade, CO, terrain varié, glace

- Escalade : couennes, escalade traditionnelle, pose de coinceurs en différents milieux.
- Progression, désescalade, endurance. Assurage et sécurité. Gestion du stress.
- Terrain varié : Progression, désescalade.
- Glace/terrain varié : 10 pointes, rampe, piolet traction. Progression, désescalade.
- Assurage et sécurité.
- Cartographie/orientation: utilisation boussole/alti, lecture d'itinéraire, courses d'orientation.

Alpinisme - courses d'arêtes, terrain mixte

Evolution dynamique, progression corde tendue (cordée de 2/3). Techniques sécurité, encordement, mise en place de protection et d'auto-sauvetage. Préparation des courses.

Contenus transversaux

- Transition climatique/énergétique
- Transition numérique
- Laïcité/citoyenneté

Moyens pédagogiques et techniques

Mises en situation d'examen. Travail sur l'engagement physique et psychologique. Vidéos commentées.

Encadrement

Moniteurs de ski et Guides de haute montagne diplômés, expérimentés.

Suivi et évaluation

- Tests blancs, résultats.
- Progressions synthétisés dans un contrat pédagogique pour la préparation renforcée.

Débouchés

Guide de haute montagne.



Les +

Variété des sites de pratique : Verdon, Annot, Chamonix, Briançon.



Préparation au Probatoire Aspirant Guide de Haute Montagne

Planning de la formation 2024

du 08/01/2024 au 21/06/2024 - 385 heures (35h/semaine)

MODULAIRE

	juil-24		juin-24		mai-24		avr-24	rs-24		févr-24	1	janv-24	
CCI HAUTES-ALPES		Lo1		S01		Meo1			Voı	(So ₅)	J01		Lo1
Montagne	Dates prévisionnelles	Mo2		D02	terrain varié	J02			S02	(505)	V02		Mo2
Montagne	PROBATOIRE Epreuves estivales	Mo ₃		Lo3	Briançon	Vo ₃	(S14)		Do ₃		So ₃	(So1)	Mo ₃
	ENSA	J04	Glace et terrain	Mo4	Dilaliçon	So ₄			Lo4		Do4		Jo4
		Vo ₅	varié	Mo5		Do5			Mo5		Lo ₅		Vo ₅
		So6	Chamonix *	Jo6		Lo6		Chamonix	Mo6		Mo6		So6
		D07		V07		Mo7			J07	SKI Perfectionnement	Мо7		D07
		Lo8		So8	Escalade Verdon	Mo8			Vo8		Jo8		Lo8
	Dates prévisionnelles PROBATOIRE	Mo9		Do9		Jo9			Sog		Vog		Mo9
	Semaine Montagne	M10		L10		V10	(S15)		D10		S10	SKI *	M10
*	ENSA	J11	Glace et terrain	M11		S11		prévisionnelles	L11		D11		J11
Ces 2 semaines SKI ne peuver		V12	varié	M12		D12		nen Probatoire	M12		L12		V12
être vendues séparement		S13	Chamonix *	J13		L13		SKI	M13		M13		S13
		D14		V14	Cartographie- Orientation +	M14		(S11)	J14	(So ₇)	M14		D14
		L15		S15	Terrain varié	M15		(511)	V15		J15		L15
#		M16		D16	Briançon	J16			S16		V16		M 16
Ces 2 semaines GLACE à	(- 5)	M17	Alpinisme Ecrins	L17		V17	(S16)		D17		S17	SKI *	M17
Chamonix ne peuvent être		J18	Alpinisme Ecris	M18		S18			L18		D18		J18
vendues séparement		V19	OU	M19		D19			M19		L19		V19
		S20	Glace Chamonix	J20		L20		(S12)	M20		M20		S20
		D21	Glace Chamonix	V21	Escalade	M21			J21	(So8)	M21		D21
		L22		S22	Annot	M22			V22		J22		L22
		M23		D23	Aillot	J23			S23		V23		M23
	(S ₃ 0)	M24		L24		V24	(S17)		D24		S24	(So ₄)	M24
		J25		M25		S ₂₅			L25		D25		J25
		V26	(S ₂ 6)	M26		D26			M26		L26		V26
		S27		J27		L27		(S13)	M27		M27		S27
		D28		V28		M28			J28		M28		D28
	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	L29		S29	REPOS	M29	Escalade et		V29		J29		L29
		M30		D30		J30	Escalade et		S ₃ 0				Мзо
		M ₃ 1				V ₃₁			D ₃ 1				M31
385			105		126		14	35		35		70	eures



DEVIS - FRAIS DE FORMATION

	Préparation aux épreuves de l'examen Probatoire DE Alpinisme - Guide de Haute Montagne
Périodes de Formation	Du 29 avril au 21 juin 2024
Durée en heures	245 h en centre (35 h hebdomadaires) – semaine au choix
Lieu de formation	Briançon, Verdon, Annot et Chamonix

Description des Frais en Euro TVA non applicable – Art 293 B du Code Général des Impôts	
Stages estivaux (hors forfaits remontées mécaniques) *	
Escalade & Terrain Varié - 29 avril au 3 mai 2024 - <u>Briançon</u> Carto/Orientation & Terrain Varié - 13 au 17 mai 2024 - <u>Briançon</u> - 1 semaine - 35 h x 15 €/h	525 € 525 €
Escalade – 06 au 10 mai 2024 - Verdon Escalade – 20 au 24 mai 2024 - Annot - 1 semaine – 35h x 17€/h	595 € 595 €
Glace & Terrain Varié - Chamonix - 2 semaines - 03 au 14 juin 2024 - 70 h x 15 €/h - 1 semaine - 17 au 21 juin 2024 - 35 h X 17 €/h	1050 € 595 €
Autonomie en Montagne – 17 au 21 juin - Massif des Ecrins - 1 semaine – 35 h X 17 €/h	595 €
Pack Estival 7 semaines (245 h) du 29 avril au 21 juin 2024	3302 €

Remontées mécaniques

Pour certains modules (ski, ski perfectionnement, estival à Chamonix), l'achat de forfaits de remontées mécaniques sera nécessaire. Ces frais sont à votre charge, ils ne sont pas inclus dans les tarifs ci-dessus.

Devis délivré à Briançon, le 20 février 2024

(Tarifs et informations mentionnés valables jusqu'au 21 juin 2024)





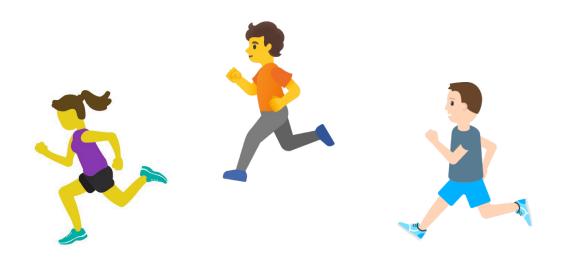
INFORMATION IMPORTANTE

Suivre notre préparation à l'examen Probatoire du DE Alpinisme - Guide de Haute Montagne nécessite d'être bien préparé(e) à l'effort physique et exige de se conformer à une hygiène de vie de sportif/sportive.

Ceci implique:

- D'avoir une alimentation équilibrée
- D'avoir un bon sommeil pour récupérer
- D'éviter les apports de produits toxiques ou néfastes pour l'organisme tels que le tabac, l'alcool, etc...
- De savoir se prémunir contre les blessures (échauffement, étirements...)

L'entrée en formation est soumise à la production d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'alpinisme. De façon générale, nous conseillons aux candidats souffrant de blessures anciennes de s'assurer auprès d'un médecin qu'elles sont complètement guéries, afin de suivre la préparation dans les meilleures conditions possibles.



Bulletin d'inscription

Merci de cocher les modules souhaités :

Escalade et Terrain varié - Briançon du 29 avril au 04 mai 2024

Escalade - Verdon du 06 au 10 mai 2024

Cartographie/Orientation et Terrain varié - Briançon du 13 au 17 mai 2024

Escalade - Annot du 20 au 24 mai 2024

Glace et terrain varié - Chamonix du 03 au 07 juin 2024

П Glace et terrain varié - Chamonix du 10 au 14 juin 2024

FORMATION

Préparation au **Probatoire Aspirant Guide Haute Montagne**

Photo

Réservé à CCI Hautes Alpes	
Formation - Dossier reçu le :	

Aipinisme - Ecrins ou Gia	ice - Chamonix du 17 au 21 juin 2024	
ÉTAT CIVIL		
Nom*		Prénom*
Adresse*		-
Code postal*	Ville*	Pays
Téléphone*	Email*	
Date de naissance (xx/x	x/xxxx)*	Lieu de naissance
N° Sécurité Sociale*1		
Personne à prévenir en cas	s d'accident (nom + tél) ²	
□ Salarié (e)	Nom et adresse de l'employeur ³ :	
☐ Etudiant (e)	☐ En Formation	
☐ Travailleur indépend	lant, précisez :	
☐ Inactif	☐ Demandeur d'empl	loi: Non Inscrit à Pôle Emploi
	☐ Inscrit à Pôle Emplo	oi / Depuis le :
	N°identifiant Pôle E Allocations Chômag	emploi :ge ⁴ 🗆 OUI 🗆 NON - Jusqu'au
Avez-vous déjà effectué d	es démarches pour le financemer	nt de votre formation ? ⁵ □OUI □NON
- Si OUI auprès de quel	organisme ?	
Quel est votre niveau d'é ☐ aucun diplôme	tude ? ☐ CAP/BEP ☐ Bac	☐ Bac +2 ☐ Bac +3 ou 4 ☐ Bac +5 et plus

Covoiturage

CCI Hautes Alpes Formation communique vos coordonnées (adresse, téléphone et mail) aux stagiaires inscrits sur la même formation pour organiser d'éventuels covoiturages. Si vous ne souhaitez pas apparaître dans cette liste, merci de nous en informer par mail.

Date et Signature*

Internet

Bulletin à renvoyer à

☐ Pôle Emploi/Mission Jeunes

Par courrier : CCI Hautes Alpes Formation 36 Avenue de la République - 05100 Briançon Par e-mail: contact@cci05formation.fr

Réseaux sociaux



Autre

П

Les informations recueillies dans le présent bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement informatique, destiné à la gestion des formations proposées par CCI Hautes Alpes Formation et à satisfaire aux obligations légales et règlementaires. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à CCI Hautes Alpes Formation au 36 avenue de la république à Briançon.

- 1. Disposer de votre numéro de sécurité sociale nous permet de déclarer auprès des caisses de sécurité sociale d'éventuels accidents du travail survenus lors de votre période de formation.
- 2. Ne conditionne en aucun cas l'inscription à la formation. Cette donnée ne sera utilisée qu'en cas d'accident survenu lors de la formation.

Comment avez-vous connu CCI Hautes Alpes formation?

Relation

- 3. Si vous êtes salarié(e), nous avons besoin de connaître le nom et l'adresse de votre employeur afin de vous conseiller sur le financement de votre formation par l'entreprise
- 4. Si vous êtes demandeur d'emploi, nous devons connaître l'étendue de vos droits afin de vous proposer les solutions adéquates en termes de rémunération de la formation 5. Connaître les démarches de financement d'ores et déjà effectuées permettra aux équipes de CCI Hautes Alpes Formation de dresser un diagnostic plus rapide et plus efficace.





Autorisation d'utilisation de photos et/ou de séquences vidéo/voix

Dans le cadre de sa politique de communication institutionnelle, sociale et événementielle, CCI Hautes-Alpes Formation est amenée à prendre et utiliser des photos, images et séquences vidéo/voix qui pourront être diffusées au travers de différents supports et médias écrits et/ou numériques internes et/ou externes. Conformément à l'Article 9 du Code Civil portant sur le respect de la vie privée et aux dispositions de la Loi du 6 Janvier 1978 modifiée, CCI Hautes-Alpes Formation se doit de recueillir le consentement préalable des personnes concernées avant traitement et diffusion de données à caractère personnel. C'est pourquoi, nous vous remercions de bien vouloir compléter et signer la présente autorisation.

Nom	Prénom
autoris	e CCI Hautes-Alpes Formation à prendre et utiliser des
	Photos*
	Vidéo*
	Enregistrements sonores*
	avec mention de mes coordonnées (nom-prénom)

que j'aurais fournis ou qui auront été réalisés exclusivement par CCI Hautes-Alpes Formation ou par le(s) prestataire(s) qu'elle aura mandaté (s) à cet effet, en vue de la création de supports de communication à caractère non commerciaux tels que :

- Films
- Guides
- Rapport annuel d'activités, rapports et études thématiques
- Reportages (réunions, séminaires, conventions, événements professionnels, foires et salons)
- Newsletter

et qui pourront être diffusés :

- sur support papier
- via l'intranet de la CCI des Hautes-Alpes puis l'intranet régional PACA
- sur les sites internet de CCI Formation www.hautes-alpes.cci.fr et www.cci05formation.fr
- sur les sites des diffuseurs de vidéo en ligne : youtube, DailyMotion
- sur les réseaux sociaux (Twitter, Facebook, Google+)
- diffusion audiovisuelle
- CD, DVD

Date et Signature * (précédée de la mention « lu et approuvé »)

*Réponses et mentions obligatoires

Les informations recueillies au travers de la présente autorisation ainis que la base de données photographique, vidéographoique et sonore font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel déclaré à la CNIL.

Les photos, images et séquences vidéo-voix seront exclusivement utilisées par CCI Hautes-Alpes Formation et ne seront ni transmises, ni cédées, ni échangées avec des tiers, en dehors de leur diffusion. Leur durée de conservation sera limitée à la finalité de leur communication et des supports de diffusion utilisés.

Conformément à la Loi du 6 Janvier 1978 modifiée, la présente autorisation est révocable à tout moment et vous pourrez exercer vos droits d'accès, de modification et/ou de suppression de tout ou partie des données vous concernant en vous adressant à :

CCI HAUTES ALPES FORMATION

36 avenue de la République 05100 BRIANCON Tel. 04.92.21.27.33 www.cci05formation.fr contact@cci05formation.fr

N° Existence : 93.05.P.001405 N° SIRET : 180.500.019.00039



Préparation au Probatoire Aspirant Guide de Haute Montagne

Questionnaire de positionnement						
NOMPrénom						
Avez-vous déjà passé les épreuves de l'examen Probatoire ?						
□ OUI, date						
Vous êtes titulaire d'un diplôme ci-dessous :						
☐ DE ou BE escalade (ou athlète de haut niveau)						
Vous souhaitez bénéficier de la dispense de l'épreuve d'escalade	□ OUI	□ NON				
□ DE ou BE Ski Alpin (ou athlète de haut niveau)						
Vous souhaitez bénéficier de la dispense de l'épreuve de ski	□ OUI	□ NON				
□ BN Pisteur Secouriste Alpin 2 ^{ème} degré						
Vous souhaitez bénéficier de la dispense de l'épreuve de ski	□ OUI	□ NON				
□ DE ou BE Accompagnateur en Montagne						
Vous souhaitez bénéficier de la dispense de l'épreuve d'orientation	□ OUI	□ NON				
 ☐ Membre de la sélection FFME ➢ Vous souhaitez bénéficier de la dispense des épreuves d'escalade, de neige-glace, et terrains variés 	□ OUI	□ NON				

Extrait de l'arrêté du 24/08/18 modifiant l'arrêté du 16/06/14 relatif à la formation spécifique du DE d'Alpinisme Guide de Haute Montagne :

« L'examen probatoire comprend une série d'épreuves organisées et évaluées en trois parties successives.

La première partie de l'examen probatoire comporte deux épreuves :

1° Une épreuve orale se décomposant comme suit :

Un entretien d'une durée maximale de quarante minutes portant :

- a) sur la description des courses inscrites sur la liste jointe au dossier d'inscription mentionné à l'article 4. Cet entretien, d'une durée maximale de trente minutes, permet au jury mentionné à l'article 7 d'évaluer la capacité des candidats à communiquer des informations précises sur ces courses
- b) Sur la présentation du projet professionnel du candidat. Cette épreuve est éliminatoire. «
- 2° Une épreuve de ski en toute neige, tout terrain. Cette épreuve est éliminatoire.

La deuxième partie de l'examen probatoire comporte quatre épreuves :

- 1° Une épreuve d'orientation avec pour seuls instruments une carte, une boussole à aiguille aimantée et un altimètre. Elle est éliminatoire :
- 2° Trois épreuves d'évolution technique, chacune d'elles étant éliminatoire :
- a) Une épreuve d'escalade sportive
- b) Une épreuve en neige et glace
- c) Une épreuve en terrains variés.

<u>La troisième partie</u> de l'examen probatoire consiste en des évolutions dans un environnement de haute montagne, sur une période de cinq jours. Elle vise à évaluer les capacités du candidat à mobiliser ses compétences techniques en autonomie et ses aptitudes à s'adapter à cet environnement. Cette épreuve est éliminatoire.

Sont dispensés de l'épreuve de ski en toute neige, tout terrain, de la 1ere partie de l'examen probatoire mentionnée à l'article 5 : les candidats titulaires du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré, option "ski alpin", ou du diplôme d'Etat de ski-moniteur national de ski alpin ; les candidats titulaires du brevet national de pisteur secouriste du deuxième degré ou du brevet national de pisteur secouriste, option "ski alpin", deuxième degré ; les athlètes inscrits sur la liste de haut niveau en ski-alpinisme.

Sont dispensés de l'épreuve d'orientation de la 2éme partie de l'examen probatoire mentionnée à l'article 5, les candidats titulaires du diplôme d'accompagnateur en moyenne montagne du brevet d'Etat d'alpinisme ou du diplôme d'Etat d'alpinisme-accompagnateur en moyenne montagne.

Sont dispensés de l'épreuve d'escalade sportive de la deuxième partie de l'examen probatoire mentionnée à l'article 5 : les candidats titulaires du diplôme de moniteur d'escalade du brevet d'Etat d'alpinisme ou du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré, option "escalade", ou du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité "perfectionnement sportif", mention "escalade en milieux naturels" ; les athlètes inscrits sur la liste de haut niveau en escalade.

Sont dispensés, à leur demande, des trois épreuves d'évolution technique de la deuxième partie de l'examen probatoire mentionnées à l'article 5, les candidats ayant été sélectionnés et ayant suivi l'intégralité du cursus des équipes nationales jeunes alpinistes de la Fédération française de la montagne et de l'escalade. Le respect de ces conditions est attesté par le directeur technique national de la montagne et de l'escalade.»